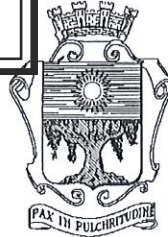


AR Prefecture

006-210600110-20210922-DM2021_54-DE
Reçu le 22/09/2021
Publié le 22/09/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2021/ 54

DATE D'AFFICHAGE : 22 SEP. 2021

OBJET : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – REAMENAGEMENT DU JARDIN « TREHERN THOMAS » - AVENANT N°1

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Budget primitif 2020,

Considérant que la commune a conclu le 18 mai 2021 un marché public de travaux à procédure adaptée portant sur le réaménagement du jardin dénommée « TREHERN THOMAS », sis Bd Paul Déroulède à Beaulieu-sur-Mer.

Considérant que le BET CMI CORNILLON a sollicité un renforcement de la dalle de couverture des sanitaires.

Considérant ces travaux complémentaires ne bouleversent pas l'économie générale du marché.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la SARL GANOVELLI FRERES, ayant son siège social au 8, avenue Maréchal Foch à Beaulieu-sur-Mer d'un avenant n°1 au marché public de travaux portant sur « Le réaménagement du jardin « Trehern Thomas ».

Article 2 : Le montant total de l'avenant n°1 est de 1440 € HT, soit une augmentation de 6.39% du montant initial des prestations. Le montant total H.T des travaux passe de 22 506 € à 23 946 € soit 28735.20 € TTC.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 22 SEP. 2021



Le Maire,
Roger ROUX